

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux le 5 mai, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BOISSON Guillaume. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GRILLET Pascale. GEORGE Fabien GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. METRAL Sylvie. MORVAN-BARTHES Corinne. MUNOZ Véronique.

Pouvoirs : CARRIER Orianna donne pouvoir à MERMOZ Patricia

D'YVOIRE Jean-Baptiste donne pouvoir à KELLER André

MATHIEU Christian donne pouvoir à GEORGE Fabien

PERRIER Clarisse donne pouvoir à GEORGE Fabien

VAGNARD Aurélie donne pouvoir à GRILLET Pascale

Secrétaire de séance : Véronique MUNOZ

1 – Approbation du compte rendu du 5 Avril 2022

Approuvé à l'unanimité

Délibérations

2.1 Election de la commission d'appel d'offres pour les travaux

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) qui dispose que dans une commune de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres relative aux travaux.

La liste est la suivante :

Membres titulaires	Membres Suppléants
GUERRAZ Jean-Claude	BOGEY Serge
GEORGE Fabien	KELLER André
AFFOLE Stéphane	CARRIER Pierre

Après avis du conseil municipal, le vote à lieu à main levée. Lors du dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombres de votants : 19

Nombres de suffrages exprimés : 19

Nombre de voix de la liste : 19

Nombre total de sièges pourvus : 6

Sont déclarés élus à la commission d'appel d'offre :

Membres titulaires	Membres Suppléants
GUERRAZ Jean-Claude	BOGEY Serge
GEORGE Fabien	KELLER André
AFFOLE Stéphane	CARRIER Pierre

2.2 Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'année 2022. Elles seront imputées au compte 6574 du budget primitif 2022 :

- 2 000 € Cusy fêtes
- 380 € Groupement de Défense Sanitaire

- 250 € Indemnité gardiennage église
Imputée au compte 6282

2.3 Demande de subvention au titre du CDAS et Amendes de Police – Travaux à l'intersection de la route départementale N° 3 et de la montée du Pavé

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de réaliser un aménagement routier à l'intersection de la route départementale N° 3 et de la voie communale « montée du Pavé. En effet, il est nécessaire de sécuriser l'intersection par un aménagement fonctionnel » et adapté aux contraintes du site, visant à :

- Améliorer les visibilitées,
- Assurer et sécuriser les cheminement piétons (prolongement trottoir le long de la RD3)
- Ralentir la vitesse des véhicules sur ce secteur rectiligne situé à l'entrée de l'agglomération, la montée du Pavé étant un axe fort de circulation aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

Le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre du CDAS 2022 et des amendes de police.

Adopté à l'unanimité.

2.4 Prorogation de durée de portage d'un bien porté par l'EPF 74

L'EPF 74 porte pour le compte de la commune depuis le 28 septembre 2018, un ancien garage mis à disposition de la commune, situé « 212B route d'Aix-les-Bains ». Aujourd'hui, le projet est reporté pour une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande au Conseil d'Administration de l'EPF74 d'accepter de proroger le portage de 4 ans, soit jusqu'en Septembre 2026 (durée totale de 8 ans à terme, 1^{er} portage inclus).

2.5 Recrutement d'un agent contractuel au service technique

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps complet au service technique afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux, l'entretien des espaces verts, l'entretien de la voirie, le déneigement, etc...

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet en contrat à durée déterminée à compter du 1^{er} juillet 2022 selon les missions détaillées ci-dessus. La rémunération mensuelle brute sera calculée sur la base de l'indice majoré 354.

2.6 Vente de gré à gré terrains «Les 3 Pins»

Madame le Maire rappelle que, par délibération n°2022-09 en date du 3 mars 2022, le conseil municipal a désigné la société CARE PROMOTION pour la réalisation d'un programme collectif de logements locatifs aidés, de logements en accession privée et de locaux d'activités permettant l'accueil de professionnels de santé et de vétérinaires, sur des terrains, domaine privé de la Commune, situés 73-101-125 route des Bauges, 74540 CUSY, appartenant actuellement pour partie à la Commune et pour partie à l'EPF74.

Madame le Maire rappelle en effet que, pour le compte de la Commune, l'EPF (Etablissement Public Foncier 74) porte depuis mai 2021, plusieurs de ces parcelles de terrains situées 73-101-125 Route des Bauges et « La Pallud » dont la désignation est la suivante :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
125 route des Bauges	B	296	07a 60ca		X
101 route des Bauges	B	1321	02a 46ca		X
La Pallud	B	1846	39a 52ca		X
La Pallud	B	2000	04a 22ca		X

73 route des Bauges	B	2267	06a 38ca		X
		Total	60a 18ca		

Madame le Maire rappelle que les terrains, assiette du projet « Les 3 Pins » relèvent du domaine privé de la Commune et qu'ils sont soumis à un régime de droit privé. Ils peuvent être cédés de gré à gré.

Ainsi, en vue de la réalisation du projet « Les 3 Pins » et conformément à la désignation de la Société CARE PROMOTION par délibération n°2022-09 en date du 3 mars 2022, Madame le Maire propose que les terrains d'assiette du projet soient cédés à la société CARE PROMOTION sous forme de vente de gré à gré, et faire préalablement l'objet de la signature d'une promesse unilatérale de vente à recevoir par Maître JACQUIGNON.

Pour rappel, préalablement à la cession définitive des terrains à la société CARE PROMOTION, la Commune mettra fin à la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie et procédera au rachat anticipé des biens désignés ci-dessus.

La désignation des parcelles à céder à la société CARE PROMOTION est la suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	296	125 RTE DES BAUGES	00 ha 07 a 60 ca
B	1321	101 RTE DES BAUGES	00 ha 02 a 46 ca
B	1846	LA PALLUD	00 ha 39 a 52 ca
B	2000	LA PALLUD	00 ha 04 a 22 ca
B	2267	73 RET DES BAUGES	00 ha 06 a 38 ca

Total surface : 00 ha 60 a 18 ca

Ainsi qu'une contenance d'environ 260 m² à prendre dans les parcelles section B numéros 1806, 1808 et 314.

Après avoir exposé ce qui précède, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver** la cession de gré à gré à la société CARE PROMOTION des parcelles cadastrées section B n° 296, 1321, 1846, 2000 et 2267 d'une surface cadastrale globale de 60 a 18 ca et, pour une contenance d'environ 260 m² à prendre sur les parcelles section B n° 314, 1806 et 1808 pour la réalisation d'un projet de construction de 44 logements dont la moitié en logements locatifs aidés et des locaux d'activités destinés à des professionnels de santé et de vétérinaires, dans les conditions fixées dans le projet de promesse unilatérale de vente qui lui a été préalablement soumis.
- **Fixer** le prix de la cession à UN MILLION CENT QUINZE MILLE EUROS (1 115 000,00 EUR) hors taxe sur la valeur ajoutée, frais d'acquisition et taxe sur la valeur ajoutée en sus à la charge de la société CARE PROMOTION ; France Domaines sera sollicité pour émettre un avis de valeur.
- **Autoriser** Madame le Maire à signer toutes les conventions, actes notariés et authentiques à intervenir pour permettre la cession de gré à gré des terrains à la Société CARE PROMOTION.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à 15 voix pour et 4 contre (Affole Stéphane, Boisson Guillaume, Brousse Michèle, Métral Sylvie) : la minorité considère qu'elle n'a pas eu le temps suffisant pour étudier le projet et qu'elle manquait d'éléments (annexes à la promesse de vente non transmises).

. Décide d'approuver la cession de gré à gré à la société CARE PROMOTION des parcelles cadastrées section B n° 296, 1321, 1846, 2000 et 2267 d'une surface cadastrale globale de 60a 18 ca et, pour une contenance d'environ 260 m², à prendre sur les parcelles section B n° 314, 1806 et 1808 pour la réalisation d'un projet de construction de 44 logements dont la moitié en logements locatifs aidés et des locaux d'activités destinés à des professionnels de santé et de vétérinaires, dans les conditions fixées dans le projet de promesse unilatérale de vente qui lui a été préalablement soumis.

- . Décide de fixer le prix de la cession à UN MILLION CENT QUINZE MILLE EUROS (1 115 000,00 EUR) hors taxe sur la valeur ajoutée, frais d'acquisition et taxe sur la valeur ajoutée en sus à la charge de la société CARE PROMOTION ;
- . Autorise Madame le Maire à signer toutes les conventions, actes notariés et authentiques à intervenir pour permettre la cession de gré à gré des terrains à la Société CARE PROMOTION.

2.7 Travaux d'enrobé des voies communales

Le maire fait part à l'assemblée de la nécessité de réaliser des travaux d'enrobé de diverses voies communales. Le devis s'élève à la somme de 32 045 € HT. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'entreprise SPIE BATIGNOLLES pour la somme de 32 045 € HT.

3 - Questions diverses

- Terrain à Lachat à côté de l'abribus actuel : convention signée avec les propriétaires en indivision pour vendre une partie du terrain pour permettre aménagement desserte des cars et nouvel arrêt de bus – consultation des cabinets d'étude en cours.
- Cérémonie du 08/05 à 11h
- Inauguration aire de jeux le 14/05 à 11h
- Cusy Infos sera distribué début juin
- Ecole maternelle : mur repeint pendant les vacances de printemps par les agents du CLI (Chantier d'Insertion Local) en vue de la fresque qui sera peinte.
- CCAS :
 - Don de 1000 € fait par une famille habitant à Cusy
 - Bilans de santé pour les seniors fait par le Grand Annecy lundi 02/05
- Environnement : réunion avec le Service tri du Grand Annecy pour mise en place d'un site de compostage partagé. Rappel Loi AGECC - obligation aux communes de mettre en place le tri des bio déchets pour 95% de la population au 01/01/2024
- Samedi 07/05 : repair Café au garage Million
- Troc Nature les 14 et 15/05 à Héry
- 13/05 : soirée photovoltaïque au Chatelard avec l'association Perle
- Demande d'une famille pour mise en place d'un « city stade »

Séance levée à 21h 40.